

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, égalité, fraternité

Délibération

Conseil municipal du Vendredi 24 Avril 2026 à 18 heures

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 20 Avril 2026, les membres composant le conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 24 Avril 2026 à 18 heures sous la présidence M. Lionel GUILLOT, le Maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le Maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire, M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle, M. RUDELLE Dorian.

Excusé : /

Absent : /

Mme EYDIEUX Marianne a été élue secrétaire de séance.

DCM 2026-04-012

Objet : Environnement – Modalité d'attribution de la prime solaire communale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DCM 2025-06-005 du 13/06/2025 relatif à la mise en place d'une prime solaire pour l'année 2025 ;

Considérant qu'une délibération est nécessaire pour l'application de la prime solaire pour l'année 2026 ;

Il est proposé de renouveler le dispositif de prime solaire pour l'année 2026 dans les conditions suivantes :

- Enveloppe budgétaire consacrée pour l'année 2026 : 10 000 euros. Ce montant pourra être revu lors du vote du budget primitif 2026.
- Prime destinée aux administrés et entreprises installant des panneaux solaires/photovoltaïques sur une construction située sur le territoire communale.
- Calcul de la prime : 40% du montant du matériel dans la limite de 400€ par an et par foyer.
- Dépôt d'un dossier de demande en mairie (formulaire disponible en mairie et sur le site internet). Les travaux doivent avoir été réalisés dans les 6 mois précédent la demande de prime.
- Versement de la prime dans la limite de l'enveloppe déterminée et sous présentation de justificatifs (déclaration préalable si installation sur toiture, attestation de raccordement ENEDIS). Un contrôle pourra être fait de manière aléatoire.

AR Prefecture

063-216301986-20260430-DCM_2026_04_012-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

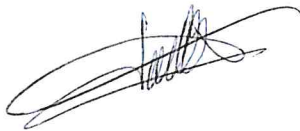
Avec 15 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention

DECIDE

Article 1 : De valider les modalités de versement d'une prime solaire communale.

Fait à LOUBEYRAT, le 24/04/2026

Le Maire
Lionel GUILLOT



La Secrétaire de Séance
Marianne EYDIEUX

